

RENTREE SCOLAIRE 2020

ECOLE DE MACHILLY



Fresque intérieure de Déborah Mocelin
Réalisation décembre 2006 et janvier 2007



LIVRET D'ACCUEIL

**Ecole primaire de Machilly
45 route des Acacias
74140 Machilly**

**Téléphone : 04 50 94 65 55
Adresse électronique : ce.0740549v@ac-grenoble.fr**

Chers parents,

notre école accueille votre enfant pour cette nouvelle rentrée des classes. Nous espérons une bonne collaboration entre nous, équipe de l'école et vous parents d'élèves pour l'aider à grandir.

Au nom de toute l'équipe éducative, je souhaite à votre enfant une bonne année scolaire dans sa nouvelle école.

*La Directrice
Véronique Martin*

SOMMAIRE

A/ Présentation de l'école

- 1/ Les locaux
- 2/ Le nombre d'élèves et de classes
- 3/ Le projet d'école

B/ Accueil à l'école

- 1/ Les horaires
- 2/ Le calendrier des vacances scolaires
- 3/ La fréquentation scolaire
- 4/ La sécurité des enfants et la responsabilité des parents
- 5/ La santé et le bien-être des enfants
- 6/ La collation
- 7/ Les activités en dehors de l'enceinte de l'école

C/ Organisation et vie pratique de l'école

- 1/ Les relations parents/enseignants
- 2/ Le conseil d'école
- 3/ L'assurance scolaire
- 4/ La coopérative des classes
- 5/ L'USEP

D/ La maternelle

E/ Les temps périscolaires

- 1/ La cantine, La garderie périscolaire

F/ Les partenaires

- 1/ Le conseil général de la Haute Savoie
- 2/ La municipalité
- 3/ Le Sou des Ecoles

A/Présentation de l'école

1/ Les locaux

L'école a ouvert ses portes en septembre 2006.
Elle regroupe les enfants de la maternelle et de l'élémentaire et leur met à disposition des espaces communs.

Elle propose aux enseignants des lieux de réunions et d'échanges qui favorisent leur travail d'équipe.

Depuis janvier 2015, dans la cour des grands, l'espace dédié à l'accueil des enfants sur les Temps Périodiques est opérationnel.

L'école compte désormais :

- Une aile réservée à la restauration scolaire
- Une aile « primaire » avec deux salles de classe, un atelier, des sanitaires, une salle dédiée à la garderie et une cour de récréation.
- Une aile « maternelle » avec un hall d'accueil, deux salles de classe, des sanitaires, une salle de repos, un préau et une cour de récréation.
- Une salle de motricité.
- Une bibliothèque équipée de 13 postes informatiques.
- Une salle des maîtres, un bureau de direction et une tisanerie.

2/ Le nombre d'élèves et de classes et l'équipe enseignante

Pour cette rentrée 2020, l'effectif prévisionnel connu actuellement est de 101 élèves.

- Petite section : 13 élèves
- Moyenne section : 14 élèves
- Grande section : 14 élèves
- Cour préparatoire : 19 élèves
- Cour élémentaire 1^{ère} année : 12 élèves
- Cour élémentaire 2^{ème} année : 12 élèves
- Cour moyen 1^{ère} année : 11 élèves
- Cour moyen 2^{ème} année : 6 élèves

La fonction de direction est assurée par Mme Martin sous la responsabilité de Monsieur L'Inspecteur de la circonscription d'Annemasse 2.

Les ATSEM(agent territorial spécialisé en école maternelle) : Mme Guillet et Mme Vigouroux sont membres de l'équipe éducative et apportent leur aide dans les classes de maternelle.

3/ Le projet d'école

Sur le plan pédagogique, chaque enseignant s'appuie sur les nouveaux programmes officiels 2015 en maternelle et 2018 en élémentaire et fonctionne de façon autonome dans sa classe. Toutefois, l'équipe pédagogique a la responsabilité de construire une progression cohérente et d'en adapter le rythme en fonction des besoins de chaque enfant. Le projet d'école met en évidence une réflexion de l'équipe enseignante sur la continuité pédagogique, sur la cohérence éducative et permet de mener des actions en commun. Le projet d'école est renouvelé tous les trois ans il fait l'objet cette année d'une réécriture.

Le projet actuel vise à améliorer les apprentissages en harmonisant les outils et en améliorant la continuité des enseignements d'une année sur l'autre.

La scolarité à l'école primaire est organisée en 3 cycles de la façon suivante: le cycle 1 (PS, MS, GS), le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1, CM2, 6è). Vous notez la liaison avec l'entrée au collège. L'école dépend du secteur du collège Paul Langevin de Ville la Grand.

B/ Accueil à l'école

L'école fonctionne sur la base de la semaine de 4 jours.

1/ Les horaires

Horaires de classe (temps scolaire): gestion assurée par Me la directrice.
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/16h30

Temps de repas : 12h/14h

Garderie : 7h30/8h30 et 16h30/18h30 gestion assurée par Mme La Maire
Un service d'étude surveillée est en place de 16h30 à 17h30.

Les APC (activités Pédagogiques Complémentaires): 1h par semaine. (les précisions horaires seront données par les enseignants à la rentrée)

Le portail de l'école est ouvert de 8h20 à 8h30 pour l'accueil du matin et de 13h50 à 14h pour l'accueil de l'après-midi. (pour les maternelles, se reporter au complément d'information dans le chapitre « La maternelle »)

Il est obligatoire pour votre enfant et pour le bon fonctionnement de sa classe que ces horaires soient bien respectés de tous.

2/ Le calendrier des vacances scolaires

Rentrée des élèves : le mardi 1er septembre à 8h30

Vacances de toussaints : du vendredi 16 octobre après la classe
au lundi 2 novembre matin

Vacances de Noël : du vendredi 18 déc. au lundi 4 janvier

Vacances d'hiver : du vendredi 5 février au lundi 22 février

Vacances de Pâques : du vendredi 9 avril au lundi 26 avril

Pont de l'Ascension : il n'y aura pas classe le vendredi 14 mai

Dernier jour de classe : le lundi 5 juillet

3/ La fréquentation scolaire

L'école maternelle est la première étape du système scolaire. Ces trois années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

Sa fréquentation régulière est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse et sa présence l'après-midi est donc fortement recommandée.

En France, l'école est obligatoire à partir de 3 ans, sa fréquentation doit donc y être régulière. Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone si elle n'a pas pu être anticipée et régularisée au retour de l'enfant par un mot signé. Un protocole vous est remis en fin de ce dossier.

4/ La sécurité des enfants et la responsabilité des parents

En début d'année, les parents remplissent une fiche de renseignement. Il est important de nous signaler tout changement pouvant survenir pendant l'année. (adresse, téléphone, santé...)

Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter à l'école. Ils ne doivent rien avoir de dangereux ni de valeur.

Les sucettes et bonbons sont interdits.

Les friandises sucrées sont réservées aux jours particuliers (anniversaire par exemple) et une distribution collective est alors organisée dans la classe.

L'utilisation d'un téléphone ou autre objet connecté est interdit sauf s'il s'agit d'une utilisation dans le cadre d'une activité pédagogique.

5/ La santé et le bien-être des enfants

Pour venir à l'école, l'enfant doit être propre, en bonne santé, et en état d'assumer le cours des activités de la journée (il doit donc avoir suffisamment dormi).

Si votre enfant est malade, sachez que les enseignants n'ont pas le droit de lui donner de médicament. En cas de maladie contagieuse, un signalement immédiat doit être fait à la directrice.

La collectivité est un terrain propice aux poux. Si vous constatez leur apparition sur la tête de votre enfant un signalement rapide doit être fait à l'enseignant et un traitement sera indispensable.

6/ La collation

Dans les classes de la GS au CM2, la collation a lieu lors de la récréation de 10h15. Vous fournirez à vos enfants des goûters à base de fruits (fruits frais, secs ou transformés) et/ou un laitage.

Attention : la collation doit être « mesurée » et adaptée au besoin de votre enfant. Elle n'a aucun caractère obligatoire.

Pour les classes de maternelle, un temps est accordé en arrivant à l'école pour les enfants n'ayant pas eu le temps de déjeuner à la maison.

7/ Les activités en dehors de l'enceinte de l'école

Les classes sont parfois amenées à se déplacer dans un environnement proche à pieds ou plus loin en car.

Ces déplacements pédagogiques sont organisés par les enseignants qui sollicitent parfois la participation des parents d'élèves pour un rôle d'accompagnateur.

Les enseignants peuvent faire appel également à des intervenants extérieurs qui ont obtenu un agrément de l'Education Nationale pour participer à une activité en classe.

Les sorties scolaires peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire (8h30/12h ou 14h/16h30) mais elles peuvent également avoir lieu hors temps scolaire (journée complète avec pique-nique, retour après 16h30 ou séjour de découverte avec nuitées).

Pour la participation de votre enfant à ces sorties, il vous faudra fournir une attestation d'assurance scolaire. Elle vous sera demandée en début d'année.

C/ Organisation et vie pratique de l'école

1/ La relation parents /enseignants

Les parents sont invités à une réunion de début d'année (septembre) pendant laquelle l'enseignant présente l'organisation de sa classe et du travail des élèves. En y assistant, vous montrerez votre intérêt pour la vie de votre enfant à l'école.

Puis des rencontres individuelles sont ensuite proposées dans l'année en fonction des niveaux scolaires des enfants.

Un cahier de correspondance de la GS au CM2, vous permet de prendre rendez-vous avec l'enseignant pour une rencontre plus personnelle. Les enseignants utiliseront ce cahier pour vous transmettre les informations de l'école. En PS et MS, les relations sont le plus souvent verbales mais certains documents écrits sont transmis par le biais de la pince à linge située au-dessus du vestiaire de votre enfant.

Lorsqu'un enseignant est absent il est difficile pour l'administration de pouvoir nous informer à l'avance de la mise à disposition d'un remplaçant. Un mail est adressé aux parents délégués qui se chargeront de le diffuser.

2/ Le conseil d'école

Au mois d'octobre ont lieu les élections des représentants des parents d'élèves. Quatre parents sont élus et sont invités à participer aux trois conseils d'école de l'année scolaire.

Le conseil d'école réunit l'équipe éducative (enseignants et atsem), le maire, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), l'Inspecteur de circonscription et les parents élus.

3/ L'assurance scolaire

Elle est obligatoire pour participer aux activités proposées par l'école.

Votre enfant doit être assuré (responsabilité civile et dommages corporels).

4/ La coopérative des classes et l'USEP

10€ par enfant sont demandés en début d'année aux parents. Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour les ateliers cuisine...)
Cette gestion d'argent est contrôlée chaque année par l'OCCE (office central de la coopérative à l'école)

Votre enfant (dès la GS) pourra, si vous en faites la demande, participer à des activités sportives proposées par l'USEP (Union sportive de l'école primaire). Un courrier vous sera remis en début d'année et précisera les modalités de fonctionnement. Vous pourrez également rejoindre les adultes bénévoles licenciés à l'USEP et participer à l'encadrement des enfants.

L'USEP propose des rencontres inter-école sur et hors temps de classe ainsi que des ateliers sur le temps de pause méridienne.

D/ La maternelle

Votre enfant va faire sa rentrée dans notre école en septembre. Ce sera pour lui l'occasion d'une première véritable séparation avec sa famille mais également une première adaptation à une grande structure collective. C'est pour lui et pour vous une nouvelle étape à franchir dans son autonomie.

Afin que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations qui vont vous aider à préparer ce moment.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Elle prépare les enfants à l'école élémentaire.

C'est un lieu de socialisation, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissages. Dans le cadre de la Refondation de l'école, les nouveaux programmes de l'école maternelle sont déclinés en 5 domaines et sont mis en place depuis la rentrée 2015:

- 1 Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions**
- 2 Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique**
- 3 Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques**
- 4 Construire les premiers outils pour structurer sa pensée**
- 5 Explorer le monde**

Le jour de la rentrée des classes:

- rapportez **la fiche de renseignements** complétée si cela n'est pas encore fait
- apportez **les attestations** d'assurance (RC et individuelle accident) la photo d'identité, une boîte de mouchoirs, une paire de chaussons que votre enfant saura mettre seul et qui pourront servir aux activités de gymnastique (pas de semelles noires qui laissent des traces au sol et tenue du talon obligatoire), un tablier avec des manches longues pour la peinture et 10€ dans une enveloppe.

Pendant l'été :

- Prévoyez de lui acheter des vêtements pratiques qu'il saura enfiler seul et qui ne craindront pas les activités salissantes.
- Parlez de l'école de façon positive mais réaliste à votre enfant : horaire, fréquence. Dites-lui qu'il y aura d'autres enfants à l'école, et qu'il jouera, il chantera, il écouterait des histoires, dessinera, fera de la gymnastique, apprendra à compter. Il devra aussi s'habituer à vivre avec les autres, à les respecter, à partager, à attendre son tour.
- Préparez son doudou (nom et prénom) et s'il n'en a pas il peut apporter une peluche qui fera le lien avec la maison si vous le jugez nécessaire uniquement.

Par contre, **ni tétine ni biberon à l'école maternelle !**

- Marquez ses vêtements de son prénom.
- N'oubliez pas que votre enfant doit être propre pour être accepté à l'école. Plus de couche, il doit savoir demander pour aller aux toilettes et avoir appris à s'essuyer et se rhabiller seul.
- Préparez un change complet que nous garderons à l'école en cas d'incident.
- Votre enfant (petite section) fera la sieste à l'école. Pensez à fournir une petite couverture ou un duvet.

Les enfants sont accompagnés par leurs parents devant la porte de leur classe de 8h20 à 8h30 et de 13h50 à 14h. Le portail est ensuite fermé. Pour les sorties de 12h et de 16h30 les enfants attendent qu'un adulte responsable vienne les chercher devant la classe (porte donnant directement dans la cour de récréation).

E/ Les temps périscolaires

- 1/ La cantine, la garderie périscolaire sont organisées par la mairie
Les dossiers pour une première inscription sont disponibles en Mairie.
- 2/ L'accueil en garderie s'organise de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir. Une étude surveillée est en place de 16h30 à 17h30.

F/ Les partenaires

1/ Le Conseil Départemental : Il aide au financement des séjours de découverte avec nuitées.

2/ La Municipalité : Elle soutient les projets des enseignants en aidant également au financement des séjours de découverte avec nuitées et elle attribue régulièrement un budget pour l'équipement particulier de l'école (informatique, photocopieur, plastifieuse)

Elle alloue un budget pour les fournitures scolaires et finance de nombreux projets spécifiques (natation, ski de fond et voile)

3/ Le Sou des Ecoles : Association de parents d'élèves bénévoles qui aide, grâce aux diverses manifestations dans l'année (loto, soirée dansante, farfouille, ventes pizzas et brioches...) au financement des projets des classes et qui permet d'assurer la gratuité pour les familles des sorties.

Protocole en cas d'ABSENCE SCOLAIRE

Lutte contre l'absentéisme et contrôle de l'assiduité des élèves

Circulaire interministérielle relative

à la prévention de l'absentéisme scolaire

circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014

1/ Votre enfant est malade un matin et vous le gardez à la maison :

VOUS APPELEZ L'ECOLE avant 8h20 ou entre 10h15 et 10h45

Ou bien vous envoyez un mail à : ce.0740549v@ac-grenoble.fr

A son retour, vous transmettez le justificatif ci-joint daté et signé.

2/ Vous prévoyez un week-end prolongé ou un départ anticipé en vacances :

VOUS REDIGEZ UNE LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE et complétez le talon ci-joint que vous transmettez à la directrice au moins 15 jours avant la date de l'absence.

En cas de refus, vous transmettez alors votre demande à Mr L'inspecteur de la circonscription. (IEN, 20 rue du 18 Août, 74290 Gaillard)

3/ Votre enfant a un rendez-vous médical :

VOUS COMPLETEZ UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE que vous transmettez à la directrice. **La directrice n'acceptera votre demande que s'il s'agit d'un rendez-vous auprès d'un spécialiste.**

4/ Votre enfant est pris en charge par un orthophoniste.... sur le temps scolaire :

VOUS REMPLISSEZ LE DOCUMENT « prise en charge sur temps scolaire » que l'on vous transmettra sur demande.

A savoir : La directrice a obligation de faire un signalement à l'administration chaque fois qu'un enfant est absent plus de 4 demi-journées consécutives dans le mois.

Rappel : tout médicament est strictement interdit à l'école sauf s'il est remis en main propre à un adulte avec la prescription du médecin et le document (transmis sur demande) autorisant le personnel à donner le traitement.

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
Talon à joindre à votre lettre

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

REPONSE DE LA DIRECTRICE

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

date :
Signature :

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

JUSTIFICATIF d'ABSENCE

Mon enfant
a été absent(e)
du au
pour le motif suivant :

date :
Signature :

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
Talon à joindre à votre lettre

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

REPONSE DE LA DIRECTRICE

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

date :
Signature :

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

JUSTIFICATIF d'ABSENCE

Mon enfant
a été absent(e)
du au
pour le motif suivant :

date :
Signature :

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
Talon à joindre à votre lettre

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

REPONSE DE LA DIRECTRICE

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

date :
Signature :

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

JUSTIFICATIF d'ABSENCE

Mon enfant
a été absent(e)
du au
pour le motif suivant :

date :
Signature :

